



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## annonces judiciaires et légales

Question écrite n° 31601

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de directive européenne prévoyant de substituer à la publication, obligatoire, des annonces judiciaires et légales dans la presse régionale et locale, une publication unique sur une plateforme électronique nationale. L'objectif de cette directive est de contribuer à l'allègement des charges administratives des entreprises. Cependant cette suppression pourrait restreindre le droit à l'information du citoyen et porter atteinte au pluralisme de la presse, en raison de la restriction des ressources qui en résulterait. Il lui demande de préciser la position du Gouvernement sur ce projet et les éventuelles mesures de compensation envisagées pour compenser les pertes de ressources qui pourraient en résulter pour la presse écrite, et plus particulièrement pour la presse écrite quotidienne régionale.

### Texte de la réponse

Dès que les propositions de la Commission européenne ont été connues, les autorités françaises ont souligné auprès d'elle et auprès de leurs partenaires européens les conséquences déstabilisatrices pour l'économie de la filière d'une suppression des obligations de publication des annonces judiciaires et légales par voie de presse. La position des autorités françaises vise prioritairement à introduire dans le projet de directive une formulation qui permette aux États membres qui le souhaitent de maintenir des obligations de publication supplémentaires, les coûts induits par celles-ci pour les entreprises devant être compris dans la redevance unique prévue par la proposition de directive. La défense de cette solution s'avère toutefois difficile : régie par le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, l'adoption du projet de la Commission ne soulève aucune réserve de fond de nos partenaires européens. La France ne dispose donc que d'une marge de manoeuvre réduite dans les négociations communautaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31601

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 2008, page 8289

**Réponse publiée le :** 11 novembre 2008, page 9765